



RESEAU ALIEN CORSE : RAPPORT FINAL DU COMITE REGIONAL CORSE DE LA FFESSM (CRC-FFESSM)

I. Contexte

Depuis plusieurs années, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) s'est engagé dans la prévention et la lutte contre les espèces marines invasives en Corse, avec la mise en place du « Réseau Caulerpes » dès 2003. Ce réseau répondait aux préoccupations de la région face à la progression de plus en plus inquiétante de deux algues en Méditerranée : *Caulerpa cylindracea*, désormais répandue sur l'ensemble du littoral Corse, et *Caulerpa taxifolia*, encore absente des côtes de l'île. Néanmoins, ces dernières années, la présence d'espèces allogènes en Corse semble ne plus se limiter à la seule espèce *Caulerpa cylindracea*. Cette situation a conduit l'OEC à étendre l'action du « Réseau Caulerpes » en créant, en décembre 2015, le « Réseau Alien Corse ». Ce dernier doit entre autres permettre d'assurer une veille systématique des espèces considérées comme problématique pour la Corse.

Dans ce contexte, une **convention de partenariat** a été adoptée entre l'OEC et le Comité Régional Corse de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (CRC-FFESSM) pour la période décembre 2015 / novembre 2016 (cf. Annexe 1). Celle-ci a permis la constitution d'un réseau d'opérateurs de terrain désigné sous le terme de « cadre-relais » et composé de moniteurs de plongée sous-marine appartenant à des clubs locaux et affiliés ; Ceci afin d'impliquer les centres de plongée implantés en Corse toute l'année dans une véritable dynamique de surveillance des fonds sous-marins.

Une nouvelle convention prise en application de la délibération n°23/002 du bureau de l'Office de l'Environnement de la Corse en date du 14 avril 2023 (références convention : 23/001 service DDM) cf. copie de la convention en annexe 1

Ce **rapport final** présente les actions et opérations réalisées par le CRC-FFESSM pour **l'année 2023** (du 8 octobre 2022 au 31 décembre 2023), les résultats globaux et un état des dépenses réalisées au terme de l'opération. La mise en place tardive de la convention n'a pas permis d'utiliser toute la subvention accordée.

II. Désignation du chargé de mission

Le 23 janvier 2016, lors de la réunion de Comité du CRC-FFESSM, **Daniel Buron** a été désigné Chargé de mission pour le « Réseau Alien Corse » par les membres du comité. Pour cette année, il est maintenu à cette fonction.

III. Désignation des cadres-relais

Le comité régional dispose de **six cadres-relais**, tous issus de l'ancien réseau « Caulerpes ». Il s'agit de moniteurs ou plongeurs niveau III de plongée au minimum :

- ✓ Daniel BURON, pour le secteur « Bastia Nebbiu » ;
- ✓ Karine LERISSEL, pour le secteur « Ajaccio et sud Corse » ;
- ✓ Marjorie DUPRE-POIGET, pour « l'Extrême sud de la Corse » ;
- ✓ Véro ESCALES pour la Balagne ;
- ✓ Quentin FONTAINE, scientifique STARESO, pour la « côte ouest de la Corse » ;
- ✓ Virginie SERAFINI, pour le secteur « Bastia et plaine orientale » ;
- ✓ Bruno BELINE, pour le secteur « Bastia, cap Corse » ;
- ✓ Pascal ESPLAT-VALLI, pour le secteur « Calvi Balagne ».

Pour mener à bien le déploiement du « Réseau Alien Corse », **l'effort sera porté sur la mobilisation et la motivation** des cadres relais sus nommés.

IV. Opérations réalisées par le Comité Régional Corse de la FFESSM

Pour l'année, une série d'actions ont été menées par le CRC-FFESSM, dont certaines sont toujours en cours de réalisation (veille passive).

➤ **La surveillance régulière (ou recherche passive)**

Dans la continuité de 2016 à 2022 une **veille passive** a été réalisée toute au long de l'année 2023 par les clubs de plongée volontaires sur les **sites de plongée** qui sont, de fait, faciles à surveiller parce qu'accessibles et visités régulièrement. C'est à ce niveau que les cadres-relais jouent leur rôle d'informateur.

Sollicitation des clubs de plongée

En 2017, afin de constituer une base de clubs partenaires du « Réseau Alien Corse » sur l'ensemble du pourtour de l'île, le CRC-FFESSM avait sollicité par **email**

et/ou téléphone la **quasi-totalité des clubs et structures commerciales agréées en Corse** (environ 80 clubs).

En **2021**, les centres de plongée restants et déjà partenaires avait été de **nouveau sollicités** lors de l'Assemblée Générale du CRC-FFESSM du 4 décembre 2022) et des deux Comités Départementaux de Corse du Sud et de Haute Corse de la FFESSM. Le CRC-FFESSM espère **fédérer quelques clubs supplémentaires** pour l'année. Une nouvelle demande par mail a été effectuée pour rappel dans le courant du mois de janvier 2023 et aout 2023, ceux-ci seront de nouveau relancés lors des assemblées générales FFESSM en Corse fin 2023. Cf. tableau 1

Tableau 1 : Liste des 21 clubs ayant répondu favorablement pour la saison 2021-2022-2023

Liste des clubs adhérents au réseau Alien en 2022-2023 (la liste reste inchangée)

2019-2020

2020-2021 2017 ou 2018

1	2B	04200014	NEPTUNE CLUB BASTIAIS	SERAFINI	François
3	2A	04200021	S.C. DE LA COTE DES NACRES	GISSELAIRE	Jean Luc
7	2B	04200040	CLUB LEGION CALVI	ARRAULT	Guillaume
15	2B	04200116	ECOLE DE PLONGEE DE ST FLORENT	CASTELLI	Cyrille
17	2A	04200127	L'AQUARIUM	DUPRE POIGET	Marjorie
20	2B	04200141	L ARINAGHJOLA	VRIJENS	Jo
24	2A	04200159	MASK	LERISSEL	Karine
31	2A	04200164	APNEA CLUB AJACCIEN	STEINER	Chantal
36	2A	0420014C	CORSE PLONGEE		
38	2B	0420016C	A LUCERNA	ANGELINI	Pierre François
45	2B	0420032C	SARL ALGAJOLA SPORT NATURE	FLUIXA	Charles
48	2B	0420036C	COSTA VERDE LOSIRS	DAYRIES	Christian
49	2A	0420038C	NAUTICA LOISIRS PLONGEE	BORGOMANO	Dominique
52	2B	0420042C	CALVI PLONGEE	ESPLAT VALLI	Pascal
60	2B	0420057C	DIVING CALVI A PIAGHJA	COLLIER	Teddy
61	2B	0420055C	CAPI CORSU TSM	RAMAZOTTI	Stéphane
63	2B	0420057C	A PIAGGHJA DIVING	CONSIGNY	Christophe
64	2A	0420060C	PORTO VECCHIO PLONGEE	GOMBAULT	Stéphane
9	2B	0420030C	MADREPERLA	ESPERVIER	Jean Marie
75	2B	0420073C	CALYPSO PLONGEE	BENAYA	Rym
70	2A	0420070C	TORRA PLONGEE	GRANELLI	Gilles

	Année 2019-2020 & 2020-2021 & 2021- 2022-2023
	Année 2018-2019
	Année 2016-2017

Le logo des clubs partenaires du réseau Alien Corse est référencé sur la page clubs partenaires du site web du réseau Alien Corse CRC-FFESSM : <http://www.ffessm-corse.com/node/797>, en cliquant sur le logo l'internaute est dirigé vers le site web du club.

Formation et sensibilisation des clubs de plongée

Comme les années précédentes et depuis 2016, des formations à l'attention des moniteurs et des plongeurs sont organisées au sein des clubs volontaires identifiés. Les moniteurs des clubs de plongée peuvent ainsi procéder, par la suite, à la sensibilisation des plongeurs fréquentant l'établissement et leur transmettre les informations nécessaires à la recherche de toute espèce invasive qu'il pourrait être amené à croiser.

Concrètement, les cadres-relais proposent une **animation sur le fonctionnement du Réseau et son rôle**, ainsi que sur les **techniques de reconnaissance des espèces ciblées**. Chaque club est visité si possible au moins **trois fois durant l'année** (avant, pendant et après la saison estivale). Pour mener à bien cette sensibilisation, des outils de communication ont été développés (cf. après). Les cadres-relais peuvent également effectuer **une ou plusieurs plongées d'observation** au sein du club avec les plongeurs présents lors de l'animation, en se joignant aux palanquées.

Il faut également noter que des **stages de formation (séminaires)** sur les espèces invasives et adaptées aux objectifs du Réseau sont organisés à l'**attention des « cadres-relais » et moniteurs des clubs**, avec l'aide de l'Université de Corse (et suivant leurs disponibilité). Cela a été réalisé au mois d'octobre 2023 pour les nouveaux cadres relais et moniteurs des clubs, le séminaire initialement prévu avant saison (avril-mai n'a pas été lancé : convention non signée à cette date)

Pour l'année 2023, le CRC-FFESSM a souhaité **maintenir le nombre de plongées** liées à la surveillance régulière, voire l'améliorer si le nombre de clubs partenaires augmente. Cela n'a pas été possible du fait de la signature de la convention en juillet 2023, cependant le chargé de mission et les cadres relais ont continué à former les clubs et plongeurs au sein de leurs clubs respectifs.

Depuis l'été 2020 la FFESSM a développé son nouveau carnet de plongée en ligne complété par un carnet naturaliste CROMIS :

<https://biologie.ffessm.fr/cromis> et <https://cromis.ffessm.fr/sso-login>.

Il est le carnet de plongée de tous les licenciés FFESSM.

Les espèces Alien recherchées par le réseau ont été intégrées à ce carnet et peuvent être signalés par ce biais, Daniel BURON **valideur CROMIS** pour la région Corse Méditerranée occidentale, reçoit chaque jour les observations avec photos, cela **permet de comptabiliser toutes les espèces Alien** qui peuvent apparaître sur ces relevés, ces observations sont transmises à l'équipe scientifique de l'université de Corse tous les trimestres. **Comme d'autres carnets de plongée le carnet CROMIS ne se substitue pas à celui du Réseau** mais évite de perdre de précieuses signalisations en touchant les nombreux plongeurs qui ne connaissent pas encore le Réseau (notamment ceux qui voyagent en Corse durant la saison estivale).

Le relevé **CROMIS** appartient au plongeur, celui-ci coche toutes les espèces rencontrées lors de sa plongée. Ceci présente l'avantage de signaler à chaque plongée les éventuelles espèces exotiques rencontrées, ce qui permet sur la durée de **noter la présence ou non présence** de ces espèces. (Lors des années précédentes, certains plongeurs ont signalé une espèce Alien une seule fois, alors qu'ils l'ont vue lors de plusieurs plongées.)

Ces relevés sont vus et notés tous les jours par le chargé de mission alien du CRC, à raison de un quart à trois quart d'heure chaque soir, cela représente un nombre d'heures non négligeable de travail de collation.

A terme les signalisations via **CROMIS** devraient devenir beaucoup plus importantes, ce carnet n'a que trois ans d'existence, mais celui-ci **est le carnet de plongée de plus d'une centaine de milliers de licenciés de la FFESSM** et non licenciés (possibilité pour un non licencié à la FFESSM de s'inscrire à CROMIS et de transmettre des données avec photos). De plus un plongeur en vacances en Corse, peut par le biais de ce carnet signaler une E.E.E. sans même avoir reçu une information ou sensibilisation sur le Réseau Alien Corse.

Les réseaux Alien **Grand Ouest, Normandie** et **Occitanie** utilisent également ce carnet pour leurs signalisations d'espèces exotiques.

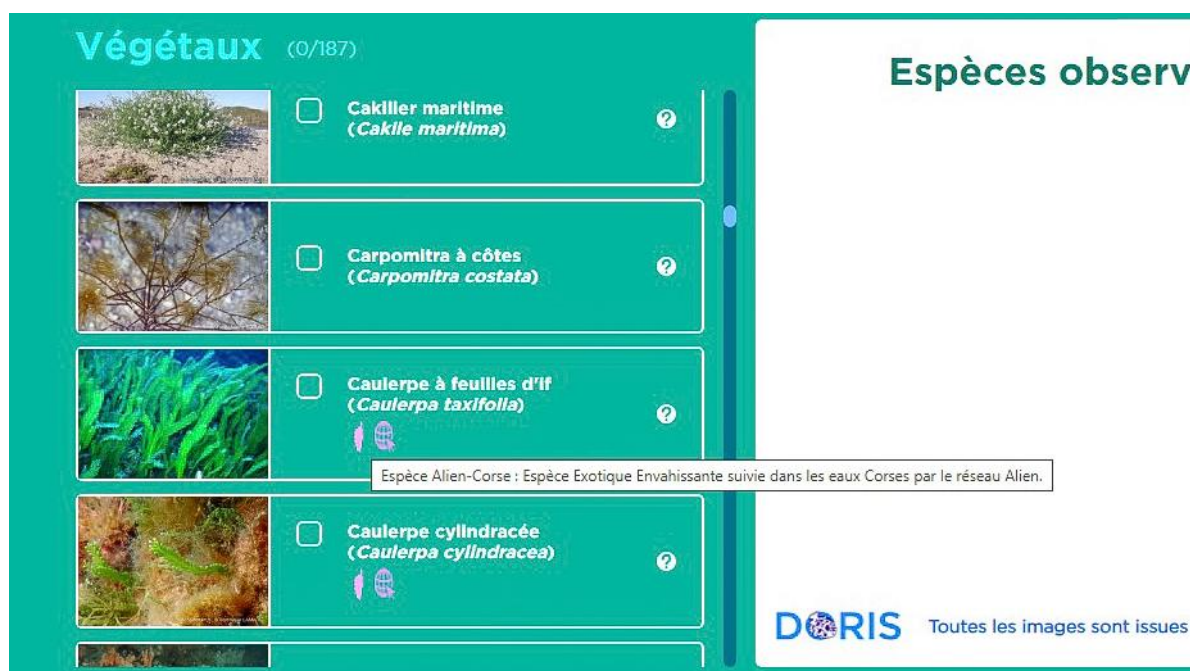


Photo 1 : exemple de tag sur images proposées dans le carnet de plongée CROMIS (logo corse sur toutes les espèces recherchées par le réseau et identifiables dans CROMIS) image issue du site cromis-ffessm.fr

Séminaire de formation pour les cadres relais et moniteurs techniques des clubs corses

Le Réseau Alien Corse du CRC FFESSM, la commission régionale Environnement et Biologie Subaquatiques, le Comité Départemental 2B FFESSM, a proposé aux moniteurs techniques et apnée (à partir de moniteur E1, formateur Bio 1, cadres relais du RAC) licenciés en Corse (licence et certificat médical à jour durant ce séminaire), un **séminaire formation et information des outils de sciences participatives**. (25 places disponibles avec un bateau 19 plongeurs pour sorties au large ou plongées du bord, si plus nombreux). Il a été possible d'ouvrir ce séminaire aux plongeurs autonomes (sur liste d'attente), le séminaire n'étant pas complet (19 places plongeurs, 6 places intervenants). Vingt-trois personnes ont participé à ce séminaire de 2 jours.

Au cours de ce séminaire Biologie, il a été abordé :

Le Réseau Alien Corse, information, sensibilisation, conduite à tenir en cas de découverte d'espèces non natives de Méditerranée. (**Conférence d'un scientifique de l'Université de Corse**) et comment utiliser tous les outils de sciences participatives pour signaler une espèce exotique. Les résultats des années précédentes ont également été présentés.

Le Réseau Alien CRC FFESSM : rôle, missions, comment devenir cadre relais et rejoindre l'équipe du RAC FFESSM. (Deux nouveaux cadres relais pour 2024 ont souhaités rejoindre l'équipe, leur formation sera complétée en avril 2024 en avant de la manifestation Vita Marina à Sartène).

Les outils fédéraux DORIS et CROMIS. (Présentation par Com Bio Régionale Corse), CROMIS un outil de sciences participatives qui trouve toute sa place au sein des Réseaux Alien.

Le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate : présentation des travaux et concertations sur la stratégie plongée au sein du parc après six ans d'existence. Le volet alien du parc a également été présenté.

La Station de Recherche Sous-marines et Océanographiques : Un laboratoire posé dans la mer (conférence d'un scientifique de la station avec la présentation des deux derniers projets de sciences participatives RIACQUISTU pour la langouste rouge, l'opération LUCERNA pour le mérou brun) auxquels les plongeurs loisirs ont été invités à participer.

Ce séminaire s'est déroulé le **weekend du 21, 22 octobre 2023 à Calvi dans les locaux de la STARESO.** (Arrivée le vendredi 20 octobre au soir), Les cadres relais du Réseau été attendus dès le vendredi à midi.

La session de formation comportant une partie théorique et une mise en pratique de 2 ou 3 plongées sera assurée par les Commissions Bio **du CRC FFESSM et du CoDep2B FFESSM.**



Photo 2 : fin du séminaire, crédit Daniel Buron



Photos 3 : espèce alien rencontrée, conférence et départ plongée d'application ; crédits photos Daniel Buron et Virginie Serafini.

Ces séminaires rencontrent un franc succès, toujours organisés en dehors de la saison estivale, il est plus facile de mobiliser un maximum de moniteurs et gérants de clubs (23 personnes pour le séminaire alien 2023). Nous pouvons noter une augmentation des signalisations à l'issue de ces manifestations, non pas qu'il y a plus d'espèces alien, mais grâce à ces journées, le message Signalez ! est encore frais et tout le monde y pense.

La recherche active

Parallèlement à la recherche passive, une **stratégie de recherche systématique** des espèces ciblées par le Réseau ne peut pas être envisagée comme les années précédentes (aucune recherche de ce type n'a abouti en raison du manque de personnel). Le CRC FFESSM n'a pas les moyens de fournir des plongeurs possédant une certification hyperbare (minimum classe I mention B) et un certificat d'aptitude à jour à l'hyperbarie.

➤ Les vérifications *in situ*

Parallèlement à la mise en œuvre des veilles passives, les cadres-relais s'attachent à vérifier *in situ* les éventuelles signalisations d'espèces invasives, selon leur disponibilité, dans le cadre d'une plongée d'observation avec le club partenaire ayant signalé la ou les espèces invasives. Pour cette saison aucune vérification *in situ* n'a été réalisée (aucune demande ou signalisation nécessitant ce genre de vérification).

➤ Les matériels opérationnels et de communication développés pour le Réseau

Afin de déployer le « Réseau Alien Corse », une série d'outils de communication et de matériels opérationnels seront utilisés par le CRC-FFESSM.

Pour les clubs de plongée partenaires du réseau :

✓ Une affiche « grand format » (70 cm x 50 cm), comprenant une dizaine d'espèces considérées comme problématique pour la Corse (Figure 1). Réalisée par l'OEC et l'Université de Corse en 2021, cette affiche avait été éditée en 250 exemplaires par le CRC-FFESSM pour distribution et affichage dans les clubs de plongée partenaires du Réseau.

✓ Il Reste environ une centaine d'affiches.



Figure 1 : Affiche conçue en 2021 par l'OEC et l'Université de Corse pour le « Réseau Alien Corse »

✓ Un jeu de plaquettes immergeables, avec dix sept espèces invasives reconnaissables facilement par les plongeurs. Ces plaquettes se présentent sous la forme de deux feuilles imprimées en recto-verso et format A5, avec en première page l'affiche du Réseau et une partie blanche réservée aux prises de notes, puis sur les trois autres pages, les photographies des espèces. Le choix

des espèces a été réalisé en collaboration avec l'Université de Corse et l'OEC. En 2016, ce jeu de plaquettes conçu par le CRC-FFESSM avait été édité en 500 exemplaires. Il reste environ 1/10 -ème du lot (soit 40 ex). En 2023, il a été distribué aux nouveaux clubs de plongée et renouvelés dans les clubs déjà partenaires (en cas de perte ou détérioration) lors des animations organisées par les cadres relais. L'objectif étant que les clubs embarquent les plaquettes à bord des bateaux lors de chaque sortie afin de permettre aux palanquées de les consulter à bord des embarcations et éventuellement les emporter sous l'eau ;

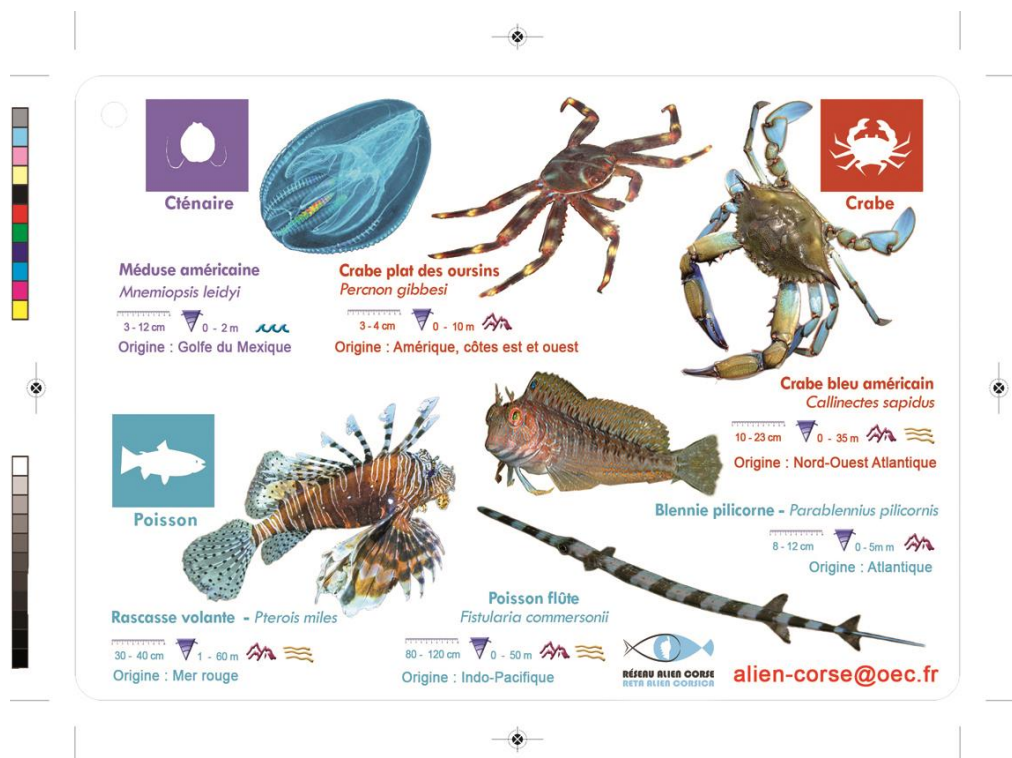


Figure 2 : Exemple d'une des quatre faces des plaquettes immergeables réalisées par et pour le « Réseau Alien Corse »

- ✓ Une fiche « signalisation (conçue par la Fac de Corte),

Cette fiche est depuis mai 2019 remplissable en ligne, à partir d'un téléphone portable, tablette ou ordinateur. L'utilisateur peut y joindre des photos. Cette fiche est directement transmise à l'équipe EquEL de l'Université de Corse. Le lien pour remplir cette fiche est en ligne sur le site web du Réseau Alien corse CFC-FFESSM : <http://www.ffessm-corse.com/signalement-especes-reseau-alien-corse>

Elle est également disponible sous format informatique (PDF) par le CRC-FFESSM à tous les clubs de plongée partenaires, afin que les plongeurs des clubs

puissent rendre compte de leurs éventuelles observations d'espèces invasives. Conçue en 2016 et remaniée en 2017 par l'OEC et l'Université de Corse, cette fiche est composée d'un paragraphe « Observateur » (coordonnées) et d'un paragraphe « Localisation », avec une série d'informations à compléter sur l'espèce invasive (nom de l'espèce, date d'observation, profondeur, lieu, coordonnées GPS ou amers, type de fond, etc.) Un encadré vide a également été prévu afin d'y fixer un échantillon de l'espèce ou d'y insérer une photo (cf. Annexe 3). Depuis **début 2017**, cette fiche est proposée en téléchargement sur le site web du CRC-FFESSM (<http://www.ffessm-corse.com/presentation-reseau-alien-corse>). Elle est également transmise aux nouveaux clubs adhérant au Réseau durant l'année.

- ✓ Une application Smartphone (conçue par l'UCPP),
Cette application (Android) a été présentée à chaque journée de sensibilisation ou formation, les **participants ont été encouragés à télécharger cette application.**

Pour les cadres-relais (journées formation clubs de plongée - recherche passive) et les clubs de plongée partenaires : réellement réalisé lors du séminaire d'octobre 2023 à Calvi dans les locaux de la STARESO.

- ✓ Un jeu de fiches « espèces », comprenant une série d'informations sur les espèces exotiques ou invasives (moyen de reconnaissance, milieu de vie, etc. ; cf. Figure 3). Créées par l'OEC et la Fac de Corte, ces fiches ont été réalisées en **format A5 et A4**, puis plastifiées et **reliées dans un livret spiralé**, pour consultation par les plongeurs des clubs lors des journées de formation avec les cadres-relais, (5 A5 et 2 A4 en stock actuellement). Ce livret sera remplacé par le livret Alien 2023 80p, distribué depuis des années, ce livret ancien est encore présent dans les clubs qui l'ont reçu les années précédentes.

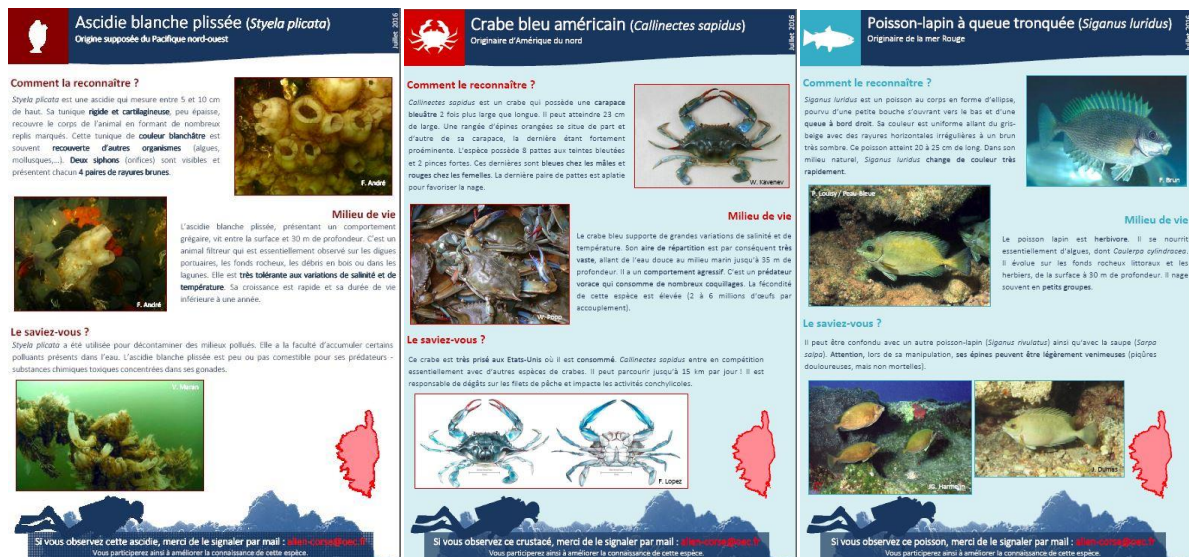


Figure 3 : Exemples de fiches à disposition des cadres-relais et réalisées par l'OEC

- ✓ Un jeu de Livrets en format A5 a été réalisé durant l'année 2023, ces livrets de 80 pages sont beaucoup plus complets que les précédents, ils présentent l'avantage d'intégrer les espèces ressemblantes, ce qui aide le plongeur à déterminer et reconnaître l'espèce alien éventuellement recherchée. Ces livrets ont eu un vif succès lors du séminaire et lors de l'assemblée générale du comité régional Corse en novembre 2023. Sur l'impression de 200 exemplaires, il reste 60 livrets disponibles pour les clubs, un lot de 60 livrets ont été livrés à l'O.E.C. , à l'université de Corse et à la station de recherche Stella Mare, 70 ont été distribués aux participants du séminaires (moniteurs et cadres relais), puis aux gérants et présidents de clubs en ayant fait la demande lors de l'AG du Comité Régional Corse, une dizaine de livrets ont été expédiés aux photographes qui ont fourni gracieusement les clichés du livret et qui en avait fait la demande lors de la conception de celui-ci.



Photos 4 : livrets RAC version 2023 80 p ; crédit Daniel Buron

Figure : livrets format A5 80 p version 2023 réalisés par O.E.C

Pour le grand public (plongeurs et autres) :

- ✓ Des kakémonos », conçu et édité par le CRC-FFESSM afin de sensibiliser le public lors des manifestations fédérales ; 2 jeux réalisés en 2017 : Kakémonos usagés ils seront à renouveler.

- ✓ Un jeu de 3 drapeaux avec le logo Alien, qui est utilisé lors des manifestations grand public et manifestations fédérales.

- ✓ Un jeu de 2 oriflammes avec affiche et logo Alien, recto verso avec logo, affiches (2 modèles). Ceux-ci sont en mauvais état et seront à renouveler.

- ✓ Un jeu de 3 bâches poissons », conçues par la Fac de Corte et réalisés en 2017 par le CRC FFESSM, ces supports sont présentés à chaque manifestation.

- ✓ Une page web dédiée au « Réseau Alien Corse », conçue par le CRC-FFESSM sur le site du Comité en 2016 (sous la forme d'information et de sensibilisation au profit des dirigeants des clubs et des plongeurs, etc.). **Cette page web mise à jour régulièrement est consultable à l'adresse suivante :**
<http://www.ffessm-corse.com/presentation-reseau-alien-corse>

- ✓ Des flyers 4 faces A5 avec une face reproduisant l'affiche du réseau Alien, ces flyers sont en dotation dans les clubs et facilement distribuables aux plongeurs qui retrouvent toutes les informations du Réseau Alien Corse (lien vers site web et application Android, conduite à tenir en cas de découverte d'espèces exotiques envahissantes). Ces flyers ont été renouvelés et livrés fin 2023 (5000 ex) afin d'être distribués sur le stand Comité Régional Corse au salon de la plongée 2024 (1500ex), ces flyers seront remis aux visiteurs envisageant de venir en corse pour la saison prochaine, afin de les sensibiliser aux E.E.E. en corse.

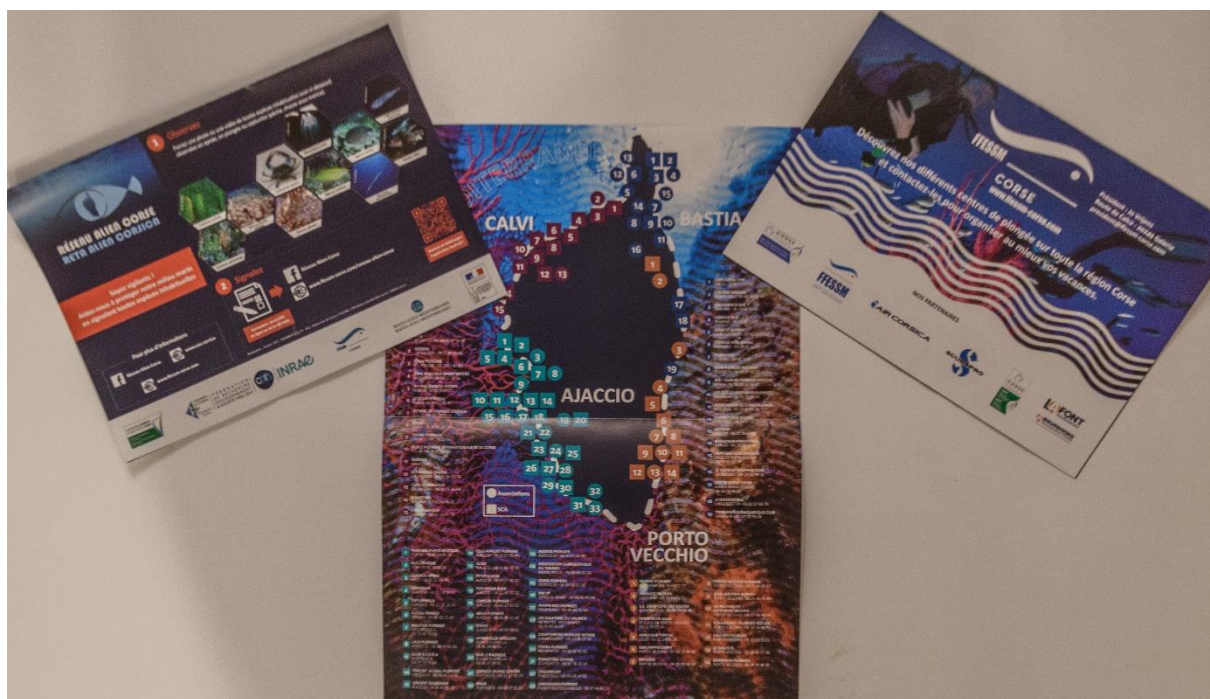


Photo 5 : Flyers Format A5, 4 plis Crédit photo D Buron

- ✓ **Un logo et un totem « Réseau Alien Corse »**, conçus en 2016 par le CRC-FFESSM, en collaboration avec l'OEC, et réalisé par le **FABLAB** Corti de l'Université de Corse. Ce logo et ce totem sont présentés à chaque manifestation
- ✓ **Un carnet pêcheur avec 20 espèces (conçu par l'UCPP), réalisé par CRC FFESSM**

Après avoir réalisé un livret plastifié pour les plongeurs (28 espèces) ; le réseau avait réalisé un livret spécial pêcheur, celui-ci comporte 20 espèces facilement identifiables par les pêcheurs loisirs. Celui-ci a été édité à 2500 exemplaires (stockage dans les locaux de l'OEC Bastia).

Ce livret a été distribué lors de la saison 2022-2023 et sera distribués pour les prochaines années, notamment pour le grand public et pêcheurs.



Figure 4 : Livret pêche de loisir

➤ **L'information et la sensibilisation du public dans le cadre d'activités diverses**

Une présentation du « Réseau Alien Corse » a été faite par le CRC-FFESSM :

- A **chaque Assemblée Générale Régionale et Départementale** de la FFESSM (soit **trois** présentations pour la fin de l'année 2022 et **trois** présentations pour l'année 2023 ;
- Aux **stages d'initiation** à la biologie subaquatique ;
- Et à toute **autre manifestation fédérale** ou non (sciences participatives).



Photo 6 : AG CoDep 2B FFESSM Novembre 2023 ; Crédit Daniel Buron

- **Journée encadrants techniques en mars à Corte**, présentation du carnet de plongée FFESSM et CROMIS (exemple signalisation Alien via ce carnet)



- **Journée sciences participatives à Bastia (club Corsica sub VP)**



Photo 7 : journée sensibilisation Bastia ; crédit Daniel Buron

- Vita Marina à Sartène en Avril (2 jours, 12 classes de scolaires).

Festival Vita Marina : une nouvelle édition qui protège le monde marin



Une intervention au sujet de la protection des fonds marins auprès des scolaires.

Chaque année, le Campus AgriCorsica U Rizzanesi - Sartène, en partenariat avec l'office de l'environnement de la Corse, se lance comme objectif de sensibiliser les individus à la préservation de la biodiversité marine. Justin Tigreat, professeur de biologie au lycée agricole, et ses élèves de BTS gestion de l'environnement, ont proposé une 10^e édition de Vita Marina. L'événement ne

manquait pas d'intérêt car il a été riche en rencontres destinées aux scolaires du territoire le vendredi, et au grand public hier. Les nombreux intervenants y sont pour beaucoup. Ils ont transmis leur savoir à travers diverses activités, débats, stands et animations pédagogiques. Malheureusement, hier, la sortie en bateau vision sous-marine de la compagnie maritime Propriano Valinco



Le festival Vita Marina s'est déroulé dans la salle de conférences et dans les classes du lycée agricole.

PHOTOS C.T.

(CMPV) a dû être annulée à cause d'une météo défavorable. Les mini-conférences initialement prévues à bord ont donc eu lieu au lycée agricole de Sartène sur le thème : « Comment concilier les activités humaines et la protection des espèces. » Les débats et les idées émises par le public ont été communiqués à l'office de l'environnement de la Corse.

Au mois de mai, un nouveau

volet d'activités de Vita Marina aura lieu, en espérant que la météo sera plus clémente cette fois.

C.T.

Étaient présents à Vita Marina les intervenants du parc régional de Corse, de l'office de l'environnement, de Recycla Corse, de la fédération française d'études et de sports sous-marins, de l'association les Dauphins du Valinco, du conservatoire des espaces naturels, et d'ADN Pass Partout.

Photo 8 : article Corse Matin ; crédit Corse Matin



Photo 9 : Manifestation Vita Marina, RAC et com bio CRC FFESSM ; crédit Justin Tigreat

- **Mer en Fête à Bastia en Juin** (une journée, 6 classes de scolaires).

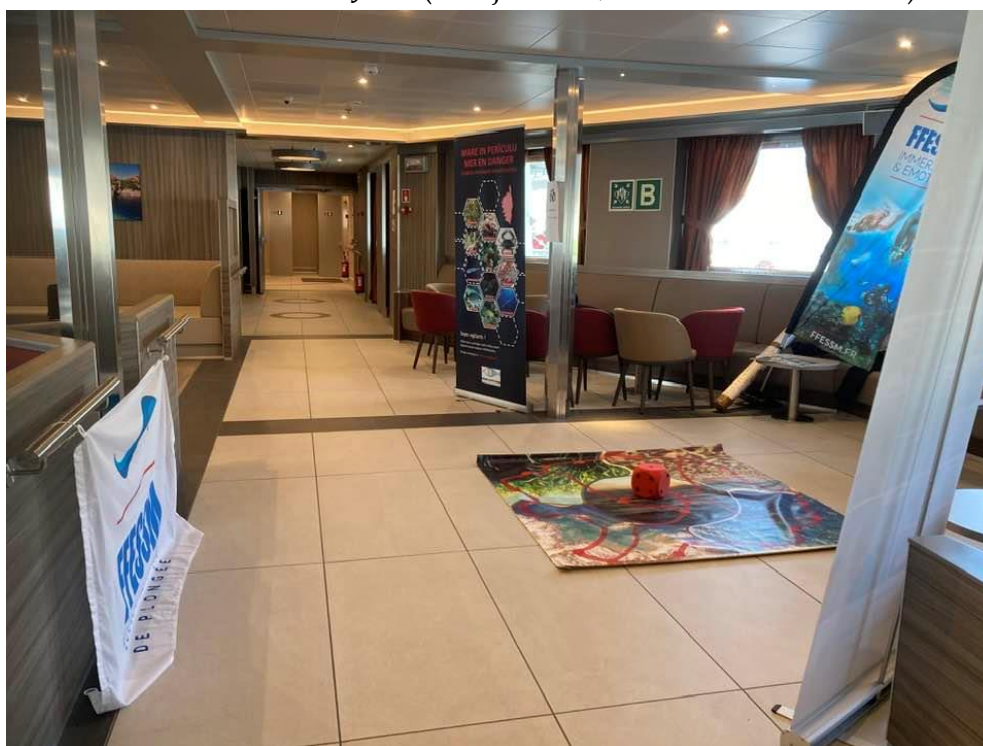


Photo 10 : A bord du Navire Corsica Linea ; crédit Daniel Buron



Photo 11 : A bord du Navire Corsica Linea ; crédit Daniel Buron

CapMer à Belgodère en mai (2 jours, 12 classes de scolaires).



Photo 12 : Ecole primaire de Belgodère ; crédit CapMer OEC



Photo 13 : Ecole primaire de Belgodère ; crédit CapMer OEC

- **Manifestation Festival de la Méditerranée** début juin 2023, (2 journées accueil grand public). Peu de public (temps pluvieux et très orageux, ateliers situés en extérieur sur la place Foch d'Ajaccio)



Photo 14 : Festival de la méditerranée, stand RAC ; crédit Daniel Buron



Photo 15 : Festival de la méditerranée, stand RAC ; crédit Daniel Buron

- **Fête de la science à Stella Mare (1 journée, 3 classes de lycéens)**



Photo 16 : Fête de la science à Stella Mare ; crédit Virginie Serafini

- **Fête de la science à Corte** en novembre (1 journée, 6 classes de scolaires)



Photos 17 : Fête de la science à Corte, atelier commun CRC FFESSM / UCPP ; crédits Daniel Buron

Le **CRC-FFESSM** a participé également à toutes les réunions « Réseau Alien Corse » auxquelles il a été convié. (Réunions en présentiel et Visio)

V. Budget Cf. Annexe 2

Prestations	Montant (TTC)
Déplacements, mise en place du dispositif et visite des clubs	1199,50 €
Hébergements repas cadres relais (réunions, visite clubs...)	
Formation cadres-relais et moniteurs clubs (Séminaire présentation réseau, sensibilisation et formation moniteurs clubs)	4636,80 €
Plongées cadres relais dans les clubs (formation et sensibilisation)	
Outils de communication : Flyer CRC FFESSM Réseau Alien Corse	3240,00 E
Dépenses diverses	
Total :	9076,30 €

Fait à Galéria, le 22 décembre 2023

Daniel Buron, chargé de mission pour
le « Réseau Alien Corse » au sein du
Comité Régional Corse FFESSM

Jo VRIJENS, président du Comité
Régional Corse FFESSM



Annexe 1

Convention OEC / CRC FFESSM



Références Convention

N°23/001

Service : DDM

CONVENTION

Prise en application de la délibération n° 23/002
Du Bureau de l'Office de l'Environnement de la Corse
En date du 13 avril 2023

RELATIVE AUX ACTIONS DU
COMITE REGIONAL CORSE – FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS
SOUS-MARINS ET DE L'UNIVERSITE DE CORSE PASQUALE PAOLI
DANS LE CADRE DU RESEAU ALIEN CORSE (RAC)

REF UCPP: 2023-083

ENTRE

L'Office de l'Environnement de la Corse, 14 avenue Jean Nicoli - 20250 CORTI,
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial de la Collectivité de Corse (CC), créé par la loi n°
91-428 du 13 mai 1991, n° Siret : 391 596 079 00023,
Représenté par son Président, M. Guy ARMANET et par son Directeur M. Joseph MAGNAVACCA
Ci-après désigné « OEC »

D'une part,

ET

Le Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins - Route de Calca - 20245 GALERIA,
représenté par son Président M. Jo VRIJENS
Ci-après désigné « CRC FFESSM »

D'autre part,

ET

L'Université de Corse Pasquale Paoli - Université de Corse - Faculté des Sciences et Techniques
BP52 - 20250 CORTE, n° Siret : 192 026 649 002 64, code APE 8542Z
représenté par son Président M. Dominique FEDERICI
Ci-après désigné « UCPP »

D'autre part,

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les invasions biologiques en milieu marin sont désormais considérées comme une menace planétaire pour les espèces indigènes, pour l'économie et la santé humaine. On estime que les espèces envahissantes accélèrent le déclin des espèces autochtones, qui subissent déjà des pressions environnementales, provoquant ainsi des pertes et des extinctions de populations, à l'échelle locale sinon à l'échelle mondiale. Les répercussions sont telles que ces invasions sont considérées comme la deuxième cause de perte de biodiversité après la destruction d'habitats. Ces invasions constituent également l'une des quatre plus grandes menaces contre les mers du globe, aux niveaux local, régional et mondial (PNUE-PAM-Plan Bleu, 2009). L'introduction (souvent involontaire) d'espèces allogènes, c'est-à-dire extraméditerranéennes, est un phénomène incessant puisqu'on estimait en 2006 qu'il s'était produit en moyenne une introduction toutes les quatre semaines au cours des cinq dernières années (AEE, 2006). Ce phénomène se manifeste dans toute la Méditerranée, même s'il est plus marqué dans le bassin oriental, du fait de la proximité du Canal de Suez, qui constitue l'une des principales voies d'entrée. Ainsi, en 2012, on recensait 986 espèces allogènes en Méditerranée (775 dans le bassin oriental, 249 dans la zone centrale, 190 en mer Adriatique et 308 dans le bassin occidental), ce qui traduisait une accélération du phénomène avec une arrivée toutes les deux semaines (Zenetos et al., 2012). Toutes ces espèces allogènes ne sont pas problématiques, mais peuvent potentiellement le devenir dans la mesure où elles établissent des populations et se propagent, à l'état sauvage, dans un nouvel environnement et peuvent donc devenir envahissantes. La Convention pour la Diversité Biologique définit une espèce exotique envahissante comme étant « une espèce allochtone dont l'introduction et/ou la propagation menace la diversité biologique » (décision VI/23 ; CBD, 2002). Cette décision souligne, entre autres, la nécessité de privilégier la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes aussi bien entre les pays qu'au sein des pays. Dans ce cadre, il est crucial de détecter précocement les espèces exotiques envahissantes afin de prendre rapidement des mesures pour empêcher qu'elles s'implantent durablement. L'intervention à privilégier consiste alors souvent à éradiquer ces organismes dès que possible (principe 13), et si l'éradication n'est pas possible, il convient de proposer des mesures de confinement (principe 14) et de lutte à long terme (principe 15). Le document réaffirme l'importance des stratégies et plans d'actions nationaux et régionaux et exhorte à une approche de coopération à tous les niveaux organisationnels. Il insiste sur le renforcement des connaissances, que ce soit en termes d'évaluation de ces espèces ou de leur impact, mais aussi sur le partage des informations disponibles (CBD, 2002). En 2003, le Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PAM/PNUE) adoptait un "Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée", qui identifiait une vingtaine d'actions dans son programme de travail, comme la réalisation d'un inventaire des espèces introduites (UNEP-MAP-RAC/SPA, 2005).

Contexte national :

Parmi les espèces marines allogènes envahissantes en Méditerranée occidentale, *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa cylindracea* (*Caulerpa racemosa* var. *cylindracea*) apparaissent comme les espèces les plus connues, au regard de l'importance de leur impact sur les écosystèmes benthiques méditerranéens, mais aussi les mieux étudiées (Coll et al., 2010). Ainsi, dans le cadre du rapport sur l'état de la mise en œuvre du « Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée », réalisé en 2007 par le Centre d'Activités Régionales pour les



Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), la France signale que, par rapport à cette thématique, elle a réglementé :

- le passage des navires (en tant que vecteurs d'introduction potentiels d'espèces allogènes) dans les Aires Spécialement Protégées (ASP), la pêche ou encore les loisirs, mais sans communiquer les références des instruments juridiques récents,
- l'introduction d'espèces par le Code de l'environnement (bien que les décrets d'application ne soient pas encore finalisés). Elle signale également la mise en place d'un observatoire national sur l'expansion des caulerpes, mais le rapport ne mentionne pas l'instrument relatif à sa création (UNEP-MAP-RAC/SPA, 2007).

Contexte régional :

Alors que *Caulerpa taxifolia* semble encore absente du littoral de la Corse, *Caulerpa cylindracea* a été signalée pour la première fois en Corse en 2002 et fait depuis lors l'objet d'un suivi régulier à travers le « Réseau Caulerpes – Région Corse ». L'objectif fondamental de ce réseau, initié en 2003 par l'Office de l'Environnement de la Corse, est d'assurer, à l'échelle régionale, le meilleur niveau possible de surveillance des sites les plus exposés à une éventuelle invasion, grâce à :

- un volet « Alerte », qui repose sur la recherche passive de nouvelles colonies de *Caulerpa cylindracea*, à partir d'information venant spontanément des usagers de la mer
- un volet « Prospection », qui découle d'une recherche active, réalisée par les partenaires locaux du réseau, répartis sur l'ensemble du littoral insulaire (Garrido-Maestracci, 2007). Les résultats obtenus par ce réseau montrent que même si l'ensemble du littoral de la Corse n'a pas donné lieu à investigation, *Caulerpa cylindracea* est vraisemblablement présente partout. Néanmoins, la présence d'espèces marines allogènes en Corse ne saurait se limiter aux seules caulerpales. En effet, quelques signalisations ont déjà été faites concernant d'autres espèces et, en particulier au niveau de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia, des signalisations du cténaire *Mnemiopsis leidyi* et du crabe bleu *Callinectes sapidus* mais également au sein de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio où le poisson flute *Fistularia commersonii*, espèce d'origine lessepsienne (espèces marines de mer rouge migrantes par le canal de Suez) a déjà fait l'objet de signalisations. La propagation de cette espèce dans les habitats côtiers peu profonds et le développement rapide de son abondance pourrait avoir des effets néfastes sur les communautés locales de poissons dont elle se nourrit. Elle pourrait également entrer en concurrence avec les espèces piscivores autochtones en exploitant plus rapidement les ressources locales. Enfin la présence du poisson-lapin à ventre strié, *Siganus rivulatus* est présumée en Corse depuis 2010. La propagation de cette espèce d'herbivore exotique peut entraîner une forte diminution de la biomasse algale, en éradiquant localement certaines algues comme les forêts de *Cystoseira spp.* Cette situation a conduit à étendre l'action du Réseau Caulerpes de la Région Corse à la recherche d'espèces envahissantes, dans le cadre d'un nouveau réseau de prévention et de lutte : le "Réseau Alien Corse". Ce réseau s'inspire de l'expérience menée ces dernières années en région P.A.C.A., mais également dans toute la Méditerranée pour assurer un suivi de l'évolution des différentes espèces allogènes.

L'OEC apporte son soutien à ce projet, dans les conditions fixées par la présente convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'UCPP et le CRC – FFEISSM s'engagent à réaliser l'opération intitulée « Réseau Alien Corse ».

Pour l'UCPP :



- réaliser le suivi scientifique des opérations conduites dans le cadre du RAC ;
- assurer une mission d'expertise et de gestion, impliquant notamment la vérification des signalisations ;
- réaliser la cartographie des éléments scientifiques collectés lorsque cela est envisageable ;
- actualiser des contenus des outils de communication, la programmation des actions et la définition des orientations stratégiques.

Pour le CRC -FFESSM :

Les cadres-relais de la F.F.E.S.S.M. s'engagent, dans le cadre du "Réseau Alien Corse", à :

- assurer le suivi du réseau (participation aux réunions, gestion administrative et financière des opérations) ;
- développer la recherche passive (veille régulière réalisée par les clubs partenaires sur les sites de plongée fréquentés durant toute leur période d'activité, si possible tout au long de l'année civile) ;
- vérifier les éventuelles signalisations sur site (mission de relais sur le terrain, selon la disponibilité des cadres-relais) ;
- acquérir le matériel opérationnel complémentaire nécessaire à la conduite, par les cadres-

activités et manifestations fédérales.

Le CRC-FFESSM et l'UCPP s'engagent à produire un rapport d'activité final faisant état de leurs missions qu'ils remettront au service instructeur de l'OEC, le service Développement Durable de la Mer.

ARTICLE 2 : COUT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à **22 300,00 €** (*vingt-deux mille trois cents euros*)

Pour l'UCPP	8 520,00 €
Pour le CRC FFESSM	13 780,00 €
Total	22 300,00 €

ARTICLE 3 : MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

Les dépenses éligibles concernant l'opération pourront être engagées à compter du **08/10/2022**

La fin de l'opération est prévue le **31/12/2023**.

La demande de liquidation pour solde devra intervenir au plus tard le **31/12/2023**.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera imputée sur les crédits/programme suivants :



CRC FFESSM	611 011 76 68	13 780,00 €
UCPP	617 011 76 68	8 520,00 €
	TOTAL	22 300,00 €

Le versement s'effectuera dès signature de la convention, avec une avance de 50 % à chacun des bénéficiaires, afin d'engager l'opération. Ce versement est subordonné à la présentation d'un rapport préliminaire faisant état des opérations envisagées et des dépenses prévisionnelles, après validation par le service instructeur de l'O.E.C le service Développement durable de la Mer.

Le solde sera liquidé au terme de l'opération dans la limite des sommes fixées à l'article 4, sur production du rapport d'activité final intégrant les bilans financiers certifié par les Présidents et le Trésorier pour la CR-FFESMM et le Comptable assignataire pour l'UCPP. La liquidation du solde s'effectuera, dans l'ensemble des cas, après la validation technique du service instructeur de l'O.E.C (SDDM). Ce rapport devra faire état des résultats globaux de l'opération et devra donc être accompagné d'un état des dépenses réalisées. L'ensemble de ces pièces devra être présenté au plus tard, le 01 mars 2024.

Le versement s'effectuera dans la limite des crédits de paiement disponibles, au prorata de la dépense réellement effectuée, à l'ordre de :

UCPP			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10071	20100	00001000067	43
IBAN	FR76 1007 1201 00001000067 43		
BIC	TRPUFRP1		

CRC FFESSM			
Société Générale SOGEFRPP			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30003	00253	00037260573	48
IBAN	FR76 3000 3002 5300 0372 6057 348		
BIC	SOGEFRPP		

Sur présentation des documents suivants :

- Justificatifs de dépenses ;
- justificatifs comptables correspondants aux dépenses,
- le certificat de contrôle technique établi par le service technique de l'UAC.



ARTICLE 5 - COMMUNICATION

L'UCPP et le CRC FFESSM s'engagent à faire systématiquement mention du partenariat avec l'UAC dans le cadre de son activité dans toute communication qu'ils seront amenés à réaliser (y compris par voie de presse et des médias).

ARTICLE 6 : CLAUSE DE REMBOURSEMENT

Dans l'hypothèse où l'opération ne se réaliserait pas en totalité, ou si l'une des clauses de la présente convention n'était pas respectée, il conviendra de reverser la subvention encaissée, partiellement ou en totalité, après contrôle et sur demande du service technique concerné.

A défaut de reversement spontané, un titre de recouvrement sera alors émis et devra être remboursé dans le délai d'un mois après réception.

Si tel n'est pas le cas, le bénéficiaire autorise à déduire de toute autre aide financière qui lui serait allouée par l'OEC le montant des sommes à rembourser et réclamé par le dit titre.

ARTICLE 7 : MODIFICATION

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

ARTICLE 8 : LITIGE ET DENONCIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, les litiges pourront être portés devant la juridiction compétente. Toutefois, les contractants s'efforceront de parvenir à une conciliation en recourant, le cas échéant, à un expert désigné par eux.

Fait en quatre (4) exemplaires originaux



Le Président
de l'Office de l'Environnement
de la Corse

Guy ARMANET

A Corte

le 17/07/2023

Le Directeur
de l'Office de l'Environnement
de la Corse

Joseph MAGNAVACCA

A Corte

le 17/07/2023

Le Président
de l'Université de Corse
Pasquale Paoli

Pour le Président
délégation, le Vice-président

Pr. Alain Di Meglio
Dominique FEDERICI

A Corte

le 06.07.23

Le Président
de la Fédération Française d'Etudes et de
Sports Sous-Marins

COMITE REGIONAL CORSE
Président Jo VRIJENS
Route de Calca 20245 GALERIA
N° de Siret : 409 148 582 000 29
Jo VRIJENS

A Schewu

le 21/5/2023



Annexe 2

Factures et justificatifs du CRC FFESSM pour la
période du 8 octobre 2022 au 31 décembre 2023

Listing Factures Réseau Alien Corse - CRC FFESSM

date	lieu	intitulé	montant	facture	Cadre relais ou structure	
30/07/2023	Taverna	visite club CSL	118,48 €	xls+justif	Buron	Alien CadresRelais
16/09/2023	porto vecchio	visite 3 clubs	344,69 €	xls+justif	Beline	
23/09/2023	Solenzara	visite club	142,60 €	xls+justif	Ferrand	
21/10/2023	Calvi	seminaire	227,16 €	xls+justif	Lerissel	
14/10/2023	Corte	Fete de la science	49,00 €	xls+justif	Buron	
21/10/2023	Calvi	seminaire	135,03 €	xls+justif	Buron	
23/10/2023	Calvi	seminaire Stareso	4 636,80 €	BRO00000875	stareso	STARESO
06/12/2023	Furiani	Mondial Relay	34,30 €	xls+justif	Buron	94,20 € total envoi courrier colis
08/12/2023	Furiani	Colissimo	18,75 €	xls+justif	Buron	
08/11/2023	Gare Casamozza	Colis via CFC	9,60 €	xls+justif	Buron	
08/11/2023	Gare Casamozza	Deplacement livraison colis	31,55 €	xls+justif	Buron	
15/12/2023	Galeria	Conception flyers CRC Alien	3 240,00 €	FC230328	Spice circus	flyers
18/11/2023	corte	AG et CDR	88,34 €	xls+justif	Buron	Alien CadresRelais
Total			9 076,30 €			

Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	40914858200011	APE 926C
N° URSAFF	20010000290691	

NOM :	BURON	Prénom :	daniel
--------------	-------	-----------------	--------

Marque Voiture: renault kangoo

CV Fiscaux:	6
--------------------	----------

Année: 2022-2023

[illegible]

		KMS	80				
		TAUX	0,631 €				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	118,48 €	50,48 €	40,00 €	0,00 €	28,00 €

A MARINA
20221 CERVIONE
SIR: 813/37491 00015
REG

01

SYSTEM#010

30/07/2023

15:08

Table No. 100010 0 Couv

PLA1

40.00 €

1 No

TOTAL

40.00 €

Soit 40.00 € /personne

H.T. 10%

36.36 €

TVA 10%

3.64 €

MERCI A BIENTOT

SARL Costa Verde Loisirs

Port de Taverna

20 221 Santa Maria Poggio

Tél / Fax : 04.95.38.00.50 - Port : 06.16.74.86.05

contact@costa-verde-loisirs.fr

<http://www.costa-verde-loisirs.fr>



N° SIRET : 494 591 852 00012

Code NAF : 9329Z - RCS : 2007 B 93

Code NAFA : 3315ZZ

TVA : FR 33 494 591 852

BURON DANIEL

RESEAU ALIEN CORSE

FACTURE

N°	FC0471
Date:	30 juillet 2023

Référence	Désignation	Qté	P.U HT	P,U TTC	Remise	Prix remisé	Total TTC	TVA
100	Plongée groupe auto-encadrée	1	23,33	28,00		28,00	28,00	1

(1) TVA 20% - (2) TVA 2,10% - (3) TVA 10% - (4) TVA exonération - (5) TVA 5,5%

Le total tient compte d'une remise T.T.C de:

0,00 €

RIB	
BANQUE	SOCIETE GENERALE
IBAN :	FR76 3000 3002 5300 0201 0268 192
BIC :	SOGEFRPP

Total H.T	23,33
(1) TVA 20%	4,67
(2) TVA 2,10 %	0,00
(3) TVA 10,00 %	0,00
(5) TVA 5,5 %	0,00
Total T.T.C	28,00 €
(-) Acompte TTC	0,00 €
NET A PAYER	28,00 €

Conditions de règlement :

Date de règlement : 30/07/2023

Taux de Pénalités de retard 11 % : exigible à partir du : 31/07/2023

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 € HT (article D.441-5)

Réserve de propriété : La société se réserve la propriété des marchandises livrées à ses clients jusqu'à paiement complet de l'intégralité du prix (loi 80-335 du 12 mai 1980).

Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	40914858200011	APE 926C
N° URSAFF	20010000290691	

NOM : BELINE	Prénom : BRUNO
---------------------	-----------------------

Marque Voiture:**CV Fiscaux:**

Année: 2022-2023

Date	Lieu	Motif	Kms	Restaurant	Hôtel	divers	
						Montant	libellé
		RESEAU ALIEN CORSE FFISSM					
16/09/2023	Porto Vecchio	Porto Vecchio Plongée				45,00 €	
16/09/2023	Palombaggia	Kalliste Plongée				55,00 €	
17/09/2023	Palombaggia	Hippocampe Plongée				52,00 €	
17/09/2023	Porto Vecchio	Golfe Hotel			160,20 €		
16/09/2023	Porto Vecchio	Casino		8,79 €			
16/09/2023	Porot Vecchio	A Pergola		23,70 €			
		KMS	0				
		TAUX	0,502 €				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	344,69 €	0,00 €	32,49 €	160,20 €	152,00 €

EURL PORTO VECCHIO PLONGEE
rue mansuetus alessandri
20137 Porto-Vecchio
Tél : 06 71 86 82 67
APE : 8551Z
SIRET : 528 846 413 00037
www.portovecchioplangee.fr



FACTURE 16/09/2023

16/09/2023

Beline Bruno

EXPEDIER A

INSTRUCTIONS

PRODUIT	REF	QUANTITE	PRIX UNITAIRE TTC	REMISE	PRIX TTC
EXPLORATION		1	45€		

PRIX HT 38

TOTAL TTC 45

TVA 20% 7€





THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
AND
ZOOLOGY
OF THE
CITY OF LONDON



B.P.€ 55

Reçu de M Beline Bruno
la somme

de 55

le 16/09

2023

KALLISTE PLONGEE



"Sjarto" route de Palombaggio
20137 Porto-Vecchio
+33 (0)6 35 29 35 71

info@lekalliste-plongee.corsica

SIRET 851 788 422 00026 APE 65012

N° 42

103

THE NATIONAL GEOGRAPHIC

HIPPOCAMPE
1 La Chiappa Village Vacances - Route de Palombaggia
20137 Porto Vecchio
France
TVA: FR21819414293
Numéro RCS.: Ajaccio B 819414293
Siret: 81941429300012
NAF Code: 85517
Statut légal: SARL
Capital social: 2000
Ville du bureau d'enregistrement: Ajaccio
Numéro d'inscription au répertoire des métiers: 819414293
Téléphone: 0775216843
E-mail: hippoinvoice@gmail.com

Ticket Vente

Ticket Nr. 719	Caisse 1	Collaboratrice·teur Kassier	Mode de paiement Espèces	Date 17.09.2023 16:51:25
--------------------------	--------------------	---------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

Quantité	Description	TVA %	Prix unitaire €	Total €
A 2	1 TG + 2	20	52,00	104,00

Montant	€ 104,00
----------------	-----------------

TVA %	HT €	TVA €	TTC €
A 20	86,67	17,33	104,00

Nombre de lignes: 1

M. Bruno BELINE

Rue PARATOGO

20200 BASTIA

FRANCE

Facture n° 23003883/N1 du Dimanche 17/09/2023
Chambre n° 310 - Arrivée le 15/09/2023 - Départ le 17/09/2023
Pour le séjour de M. BELINE Bruno
Voucher :

Qté	Prestations	P.U.	% Rem	Montant
	Dimanche 17 Septembre 2023			
1	SEJOUR	160,20 €		160,20

Code	Taux	Tva	Ht
1	2,10	2,84	135,16
2	10,00	1,82	18,18
3	0,00	0,00	2,20
Total Tva		:	4,66

Sous-Total TTC : 160,20 €

Total TTC : 160,20 €

Reste dû TTC : 0,00 €

L'équipe du Golfe Hôtel vous remercie de votre visite

RCS 507 836 468 TVA intracom: FR 6250 78 36 468

Rue du 9 septembre 1943 - 20137 Porto-Vecchio

Tel: 00.33 (0)4.95.70.48.20 - Fax: 00.33 (0)4.95.70.92.00 - info@golfehotel-corse.com - www.golfehotel-corse.com



Casino

supermarchés

UN SEUL NUMÉRO POUR TOUTES VOS QUESTIONS

3931

Service gratuit
prix appel

Tel: 0495702940

Votre casino vous accueille
du lundi au samedi de
8h00 à 19h30
le dimanche de 8h00 à 19h00
BONNE JOURNÉE

>> CHARCUTERIE-TRAITEUR	
SDW JAMBON BEURRE	2.99€
>> FRUITS ET LEGUMES 2,	
BANANE	0.90€
C. 452kg X	1.99€/kg
>> PRODUITS FRAIS LACTE	
HIPRO MANGUE	3.15€
>> LIQUIDES 2,1 X	
COCA C. ZERO	1.30€
ZILTA 1,5L	0.45€
TOTAL A REGLER (5)	8.79€

CARTE BANCAIRE NFC 8.79€

Date : 16/09/2023 / Heure : 13:27:09
Caissier: 000105 / Mag : TM551
N° ticket : 127 / Caisse : 004

MERCI DE VOIRE VISITE.

A BIENTOT

vos articles vous seront remboursés
sous forme d'avoir sur présentation
du ticket dans un délai de 7 jours.
(hors frais, surgelés, chaussures et
vêtements.)



FSC
www.fsc.org

MIXTE

Papier issu de
sources responsables

FSC® C017061

**Papier garanti
sans Bisphenol A**



FSC
www.fsc.org

MIXTE

Papier issu de
sources responsables

FSC® C017061

**Papier garanti
sans Bisphenol A**



FSC

MIXTE

Papier issu de
sources responsables

RESTAURANT A PERGOLA

8 RUE COLONNA CESARI
20137 PORTO VECCHIO
France

Date : 16/09/2023 - 22:45
Justificatif n° 1/1 Imp. N° 1
Tick n°1041592 du 16/09/2023-22:45

Table N : 6 Couvert: 1

1 x Repas complet(s) 23,70

TOTAL TTC: 23,70 EUR

Code TVA	HT	TVA	TTC
(1) 10,00	21,55	2,15	23,70
TOTAL HT	21,55		

Justificatif non valable
pour encaissement

SIRET 53270035800015 - NAF .
TVA Intracom .

LE02 v2.52.053.029 - B000161XH

Service :

VEND BOITIER 1 (3), VEND BOITIER 1 (3), CAIS
SIER1 (2)*

Caisse 1 - Caisse

MERCI - A BIENTOT



MIXTE

Papier issu de
sources responsables

FSC® C002321



EXACOMPTA



MIXTE

Papier issu de
sources responsables

FSC® C002321



EXACOMPTA

Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	40914858200011	APE 926C
N° URSAF	20010000290691	

NOTE DE FRAIS



NOM : FERRAND **Prénom :** AGNES

Marque Voiture: NEMO CITROEN

CV Fiscaux:	5
--------------------	----------

Année: 2022-2023

[illegible]

		KMS	200				
		TAUX	0,603 €				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	142,60 €	120,60 €	0,00 €	0,00 €	22,00 €



Tyrrhénia Club

FFESSM 04200090



Ventiseri, le 30 septembre 2023

FACTURE à l'attention de Madame FERRAND AGNES

Plongée d'exploration du dimanche 24 septembre 2023

A régler : **22,00 €** (vingt-deux euros)

Président du Tyrrhénia club

Henry Picard


Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	40914858200011	APE 926C
N° URSAFF	20010000290691	

NOM :	LERISSEL	Prénom :	KARINE
--------------	----------	-----------------	--------

Marque Voiture: C3 Aircross

CV Fiscaux:	6
--------------------	----------

Année: 2022-2023

RESEAU ALIEN CORSE

[illegible]

Route de Calca
20245 Galeria

N° URSAFF 20010000290691

VEHICULE : Kangoo	C.V. fiscaux	6
-------------------	--------------	---

Année **2022-2023**

[illegible]

Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	40914858200011	APE 926C
N° URSAFF	20010000290691	

NOM :	BURON	Prénom :	Daniel
--------------	-------	-----------------	--------

Marque Voiture : Renault Kangoo

CV Fiscaux:	6
--------------------	----------

Année: 2022-2023

[illegible]

			KMS	214				
			TAUX	0,631 €				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	135,03 €	135,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	40914858200011	APE 926C
N° URSAFF	20010000290691	

NOTE DE FRAIS



NOM :	BURON	Prénom :	daniel
--------------	-------	-----------------	--------

Marque Voiture:**CV Fiscaux:**

Année: 2022-2023

[illegible]

		KMS	0				
		TAUX	0,502 €				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	34,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34,30 €

**Mondial Relay**

5 Avenue Antoine Pinay
ZA des 4 Vents
59510 - HEM

Facture Client Acquittée N°FV66248072

Adresse de facturation

Daniel BURON

5 lotissement de bella vista

20600 - Furiani

Date : 06/12/2023

Ref	Désignation	Q	Montant HT	TVA	Total TTC
FRFRT1RE L24RDEFA UT	REL24RT1FRFR Colis n°75134352, Destinataire: SITLER Alain Pierre Alain Pierre SITLER	1	4,08 €	(20,00 %) 0,82 €	4,90 €

Total HT:	4,08 €
TVA (20,00 %)	0,82 €
Total TTC :	4,90 €

ModeDePaiement : PayPalDirect

**Mondial Relay**

5 Avenue Antoine Pinay
ZA des 4 Vents
59510 - HEM

Adresse de facturation

daniel BURON

5, lotissement de Bella Vista
Réseau Alien Corse
20600 - FURIANI

Date : 06/12/2023

Ref	Désignation	Q	Montant HT	TVA	Total TTC
FRFRT1RE L24RDEFA UT	REL24RT1FRFR Colis n°75134796, Destinataire: ANDRE Frédéric Frédéric ANDRE	1	4,08 €	(20,00 %) 0,82 €	4,90 €

Total HT:	4,08 €
TVA (20,00 %)	0,82 €
Total TTC :	4,90 €

ModeDePaiement : PayPalDirect

**Mondial Relay**

5 Avenue Antoine Pinay
ZA des 4 Vents
59510 - HEM

Adresse de facturation
daniel BURON

5, lotissement de Bella Vista
Réseau Alien Corse
20600 - FURIANI

Date : 06/12/2023

Ref	Désignation	Q	Montant HT	TVA	Total TTC
FRFRT1RE L24RDEFA UT	REL24RT1FRFR Colis n°75135312, Destinataire: MARQUISE François François MARQUISE	1	4,08 €	(20,00 %) 0,82 €	4,90 €

Total HT:	4,08 €
TVA (20,00 %)	0,82 €
Total TTC :	4,90 €

ModeDePaiement : PayPalDirect

**Mondial Relay**

5 Avenue Antoine Pinay
ZA des 4 Vents
59510 - HEM

Facture Client Acquittée N°FV66249164

Adresse de facturation

daniel BURON

5, lotissement de Bella Vista
Réseau Alien Corse
20600 - FURIANI

Date : 06/12/2023

Ref	Désignation	Q	Montant HT	TVA	Total TTC
FRFRT1RE L24RDEFA UT	REL24RT1FRFR Colis n°75135664, Destinataire: DROUET ISABELLE ISABELLE DROUET	1	4,08 €	(20,00 %) 0,82 €	4,90 €

Total HT:	4,08 €
TVA (20,00 %)	0,82 €
Total TTC :	4,90 €

ModeDePaiement : PayPalDirect

**Mondial Relay**

5 Avenue Antoine Pinay
ZA des 4 Vents
59510 - HEM

Adresse de facturation

daniel BURON

5, lotissement de Bella Vista
Réseau Alien Corse
20600 - FURIANI

Date : 06/12/2023

Ref	Désignation	Q	Montant HT	TVA	Total TTC
FRFRT1RE L24RDEFA UT	REL24RT1FRFR Colis n°75136048, Destinataire: RAVEL Corine Corine RAVEL	1	4,08 €	(20,00 %) 0,82 €	4,90 €

Total HT:	4,08 €
TVA (20,00 %)	0,82 €
Total TTC :	4,90 €

ModeDePaiement : PayPalDirect

**Mondial Relay**

5 Avenue Antoine Pinay
ZA des 4 Vents
59510 - HEM

Adresse de facturation

daniel BURON

5, lotissement de Bella Vista
Réseau Alien Corse
20600 - FURIANI

Date : 08/12/2023

Ref	Désignation	Q	Montant HT	TVA	Total TTC
FRFRT1RE L24RDEFA UT	REL24RT1FRFR Colis n°75210442, Destinataire: MIRANDE Jérôme Jérôme MIRANDE	1	4,08 €	(20,00 %) 0,82 €	4,90 €

Total HT:	4,08 €
TVA (20,00 %)	0,82 €
Total TTC :	4,90 €

ModeDePaiement : PayPalDirect

**Mondial Relay**

5 Avenue Antoine Pinay
ZA des 4 Vents
59510 - HEM

Adresse de facturation
daniel BURON

5, lotissement de Bella Vista
Réseau Alien Corse
20600 - FURIANI

Date : 09/12/2023

Ref	Désignation	Q	Montant HT	TVA	Total TTC
FRFRT1RE L24RDEFA UT	REL24RT1FRFR Colis n°75218068, Destinataire: LEQUES Thierry Thierry LEQUES	1	4,08 €	(20,00 %) 0,82 €	4,90 €

Total HT:	4,08 €
TVA (20,00 %)	0,82 €
Total TTC :	4,90 €

ModeDePaiement : PayPalDirect

Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret

40914858200011

APE 926C

N° URSAFF

20010000290691

NOM : BURON

Prénom : Daniel

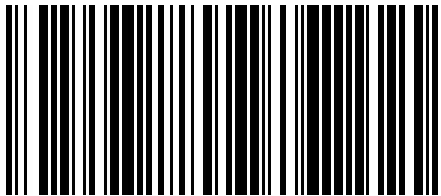
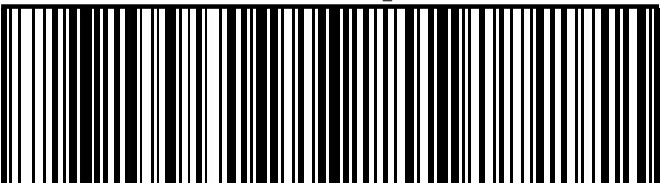
Marque Voiture:**CV Fiscaux:**

Année: 2022-2023

[illegible]

		KMS	0				
		TAUX	0,502 €				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	18,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18,75 €

Collez ici le ruban adhésif

YVES THEVENET		 colissimo CP71 France
38 Rue Andre CAPIEZ BP 4768 98847 NOUMEA NC - NOUVELLES-CALEDONIE		
Phone : +687417837 / +687417837 Door code : /		
Livraison : 1/1 Poids 0.6 Kg		Compte: 856575
 7B 0006 5577 3 87		
117B 0006557738L Track		
NC 101-NC-98847 07/12/23 11:43 AELGP_DN 2.0		
 0098 8471 17B0 0065 5773 8101 540K		

Collez ici le ruban adhésif

Collez ici le ruban adhésif

Collez ici le ruban adhésif

Etiquette Colissimo, découpez selon les pointillés



Comment utiliser votre étiquette Colissimo ?

- 1 Découpez l'étiquette selon les pointillés puis placez-la bien à plat sur la face la plus large du colis. Fixez-la ensuite à l'aide d'un ruban adhésif tout en veillant à ne pas recouvrir les informations et les codes à barres.
Important : veillez à ce que l'étiquette ne soit ni froissée, ni pliée, ni déchirée.
- 2 **Pour les envois internationaux** hors Union Européenne et à destination de l'Outre-Mer, collez sur votre colis une pochette plastique transparente avec à l'intérieur les documents douaniers et factures nécessaires. Vous disposez de 7 jours après la création de votre étiquette Colissimo pour déposer votre colis au guichet d'un bureau de Poste.
- 3 Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du service Colissimo sont disponibles sur www.laposte.fr/colissimo *

Suivez la livraison de votre colis sur www.laposte.fr/suivi *

* Consultation gratuite hors coût de connexion de communication

Preuve de dépôt

Adresse de l'expéditeur :

BURON DANIEL

CASA MADDALENA
5 LOTISSEMENT BELLA VISTA

20600 FURIANI
FRANCE - FR
Tél. : +33622370803

Poids : 0.6 Kg
Prix total : 18.75 EUR
Dont l'affranchissement :
18.75 EUR

Date :
07/12/2023
A utiliser avant
le 14/12/2023

N° de colis : 7B 00065 57738 7

Option(s) / Supplément(s) :

Adresse du destinataire :

THEVENET YVES

38 Rue Andre CAPIEZ
BP 4768
98847 NOUMEA
NOUVELLES-CALEDONIE - NC
Tél. portable : +687417837
Tél. : +687417837

Réf. client :

CACHET DE LA POSTE
(Uniquement pour les colis déposés en
bureau de poste)

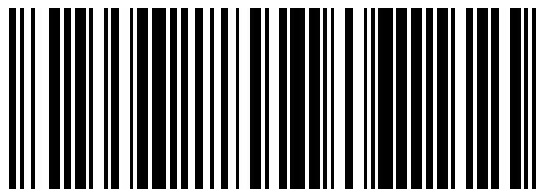




FRANCE

DECLARATION EN DOUANE CN23

EXPEDITEUR		Référence douane : N. EORI				
Société Contact BURON DANIEL Adresse CASA MADDALENA 5 LOTISSEMENT BELLA VISTA CP 20600 Ville FURIANI FRANCE N. de tél +33622370803 Mail daniel.buron2b@orange.fr						
DESTINATAIRE		N. EORI				
Réf. Société Contact THEVENET YVES Adresse 38 RUE ANDRE CAPIEZ BP 4768 98847 Ville NOUMEA NOUVELLES-CALEDONIE N. de tél +687417837 Mail YTHEVENET@CANL.NC		REFERENCE DE L'IMPORTATEUR / DESTINATAIRE N. TVA Société Contact Adresse C.P. Tél Mail Portable				
		Pour envois commerciaux seulement				
Description détaillée du contenu		Qté	Poids net unitaire (kg)	Valeur unitaire (EUR)	N. tarifaire	Pays d'origine
Livret identification especes exotiques		1	0.600	10.00		FRANCE
Total			0.600	10.00	Frais de port : 18.75 EUR	
Catégorie de l'envoi ☐ Cadeau ☐ Echantillon ☐ Vente de marchandise ☒ Document ☐ Retour de marchandise ☐ Autre (veuillez préciser) Explication :		Date de dépôt 07/12/2023				
Obervations :		Je certifie que les renseignements donnés dans la présente déclaration en douane sont exacts et que cet envoi ne contient aucun objet dangereux ou interdit par la législation ou la réglementation postale ou douanière.				
Licence : N. de la / les licences :		Certificat : N. du / des certificats :		Facture : N. de la facture :		
		Date 07/12/2023 signature de l'expéditeur				



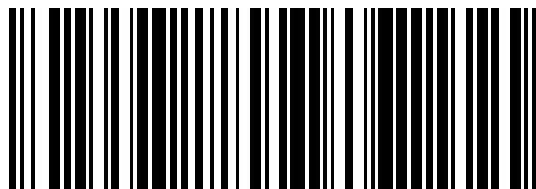
7B 00065 57738 7



FRANCE

DECLARATION EN DOUANE CN23

EXPEDITEUR		Référence douane : N. EORI				
Société Contact BURON DANIEL Adresse CASA MADDALENA 5 LOTISSEMENT BELLA VISTA CP 20600 Ville FURIANI FRANCE N. de tél +33622370803 Mail daniel.buron2b@orange.fr						
DESTINATAIRE		N. EORI				
Réf. Société Contact THEVENET YVES Adresse 38 RUE ANDRE CAPIEZ BP 4768 98847 Ville NOUMEA NOUVELLES-CALEDONIE N. de tél +687417837 Mail YTHEVENET@CANL.NC		REFERENCE DE L'IMPORTATEUR / DESTINATAIRE N. TVA Société Contact Adresse C.P. Tél Mail Portable				
		Pour envois commerciaux seulement				
Description détaillée du contenu		Qté	Poids net unitaire (kg)	Valeur unitaire (EUR)	N. tarifaire	Pays d'origine
Livret identification especes exotiques		1	0.600	10.00		FRANCE
Total			0.600	10.00	Frais de port : 18.75 EUR	
Catégorie de l'envoi ☐ Cadeau ☐ Echantillon ☐ Vente de marchandise ☒ Document ☐ Retour de marchandise ☐ Autre (veuillez préciser) Explication :		Date de dépôt 07/12/2023				
Obervations :		Je certifie que les renseignements donnés dans la présente déclaration en douane sont exacts et que cet envoi ne contient aucun objet dangereux ou interdit par la législation ou la réglementation postale ou douanière.				
Licence : N. de la / les licences :		Certificat : N. du / des certificats :		Facture : N. de la facture :		
		Date 07/12/2023 signature de l'expéditeur				



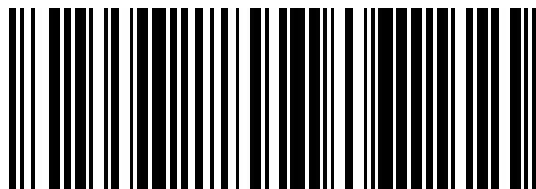
7B 00065 57738 7



FRANCE

DECLARATION EN DOUANE CN23

EXPEDITEUR		Référence douane : N. EORI				
Société Contact BURON DANIEL Adresse CASA MADDALENA 5 LOTISSEMENT BELLA VISTA CP 20600 Ville FURIANI FRANCE N. de tél +33622370803 Mail daniel.buron2b@orange.fr						
DESTINATAIRE		N. EORI				
Réf. Société Contact THEVENET YVES Adresse 38 RUE ANDRE CAPIEZ BP 4768 98847 Ville NOUMEA NOUVELLES-CALEDONIE N. de tél +687417837 Mail YTHEVENET@CANL.NC		REFERENCE DE L'IMPORTATEUR / DESTINATAIRE N. TVA Société Contact Adresse C.P. Tél Mail Portable				
		Pour envois commerciaux seulement				
Description détaillée du contenu		Qté	Poids net unitaire (kg)	Valeur unitaire (EUR)	N. tarifaire	Pays d'origine
Livret identification especes exotiques		1	0.600	10.00		FRANCE
Total			0.600	10.00	Frais de port : 18.75 EUR	
Catégorie de l'envoi ☐ Cadeau ☐ Echantillon ☐ Vente de marchandise ☒ Document ☐ Retour de marchandise ☐ Autre (veuillez préciser) Explication :		Date de dépôt 07/12/2023				
Obervations :		Je certifie que les renseignements donnés dans la présente déclaration en douane sont exacts et que cet envoi ne contient aucun objet dangereux ou interdit par la législation ou la réglementation postale ou douanière.				
Licence : N. de la / les licences :		Certificat : N. du / des certificats :		Facture : N. de la facture :		
		Date 07/12/2023 signature de l'expéditeur				



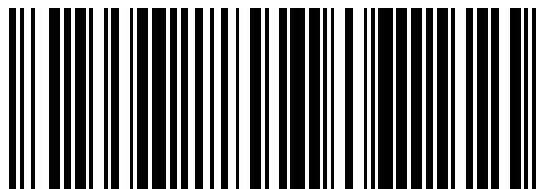
7B 00065 57738 7



FRANCE

DECLARATION EN DOUANE CN23

EXPEDITEUR		Référence douane : N. EORI				
Société Contact BURON DANIEL Adresse CASA MADDALENA 5 LOTISSEMENT BELLA VISTA CP 20600 Ville FURIANI FRANCE N. de tél +33622370803 Mail daniel.buron2b@orange.fr						
DESTINATAIRE		N. EORI				
Réf. Société Contact THEVENET YVES Adresse 38 RUE ANDRE CAPIEZ BP 4768 98847 Ville NOUMEA NOUVELLES-CALEDONIE N. de tél +687417837 Mail YTHEVENET@CANL.NC		REFERENCE DE L'IMPORTATEUR / DESTINATAIRE N. TVA Société Contact Adresse C.P. Tél Mail Portable				
		Pour envois commerciaux seulement				
Description détaillée du contenu		Qté	Poids net unitaire (kg)	Valeur unitaire (EUR)	N. tarifaire	Pays d'origine
Livret identification especes exotiques		1	0.600	10.00		FRANCE
Total			0.600	10.00	Frais de port : 18.75 EUR	
Catégorie de l'envoi ☐ Cadeau ☐ Echantillon ☐ Vente de marchandise ☒ Document ☐ Retour de marchandise ☐ Autre (veuillez préciser) Explication :		Date de dépôt 07/12/2023				
Obervations :		Je certifie que les renseignements donnés dans la présente déclaration en douane sont exacts et que cet envoi ne contient aucun objet dangereux ou interdit par la législation ou la réglementation postale ou douanière.				
Licence : N. de la / les licences :		Certificat : N. du / des certificats :		Facture : N. de la facture :		
		Date 07/12/2023 signature de l'expéditeur				



7B 00065 57738 7

FACTURE POUR LA DOUANE

INVOICE FOR CUSTOMS

1. Nom et adresse de l'expéditeur / Sender's name and address

BURON DANIEL

CASA MADDALENA
5 LOTISSEMENT BELLA VISTA

CP : 20600 FURIANI

Pays : FRANCE

N. de tél / Phone number : +33622370803

E mail : daniel.buron2b@orange.fr

2. Nom et adresse du destinataire / Receiver's name and address

THEVENET YVES

38 Rue Andre CAPIEZ

BP 4768

CP : 98847 Noumea

Pays : NOUVELLES-CALEDONIE

N. de tél / Phone number : +687417837

E mail : ythevenet@canl.nc

3. Référence en douane / Customs ref. number :

N. EORI :

4. Référence de l'importateur-destinataire / Importer or consignee ref. number :

5. Description détaillée du contenu / detailed description of content

6. Quantité / Quantity

7. Poids unit. / Unit
Weight (kg)

8. Valeur unitaire / Unit Value (EUR)

9. N. de nomenclature douanière /
Customs Tariff number

10. Origine des marchandises /
Country of origin /

Livret identification especes exotiques

1

0.60

10.00

FRANCE

TOTAL

1

0.600

10.00

Frais de port : 18.75 EUR

Sans valeur commerciale / Valeur pour la Douane uniquement

No commercial value / Value for customs purposes only

Lieu et date / place and date

Signature

FACTURE POUR LA DOUANE

INVOICE FOR CUSTOMS

1. Nom et adresse de l'expéditeur / Sender's name and address

BURON DANIEL

CASA MADDALENA
5 LOTISSEMENT BELLA VISTA

CP : 20600 FURIANI

Pays : FRANCE

N. de tél / Phone number : +33622370803

E mail : daniel.buron2b@orange.fr

2. Nom et adresse du destinataire / Receiver's name and address

THEVENET YVES

38 Rue Andre CAPIEZ

BP 4768

CP : 98847 Noumea

Pays : NOUVELLES-CALEDONIE

N. de tél / Phone number : +687417837

E mail : ythevenet@canl.nc

3. Référence en douane / Customs ref. number :

N. EORI :

4. Référence de l'importateur-destinataire / Importer or consignee ref. number :

5. Description détaillée du contenu / detailed description of content

6. Quantité / Quantity

7. Poids unit. / Unit
Weight (kg)

8. Valeur unitaire / Unit Value (EUR)

9. N. de nomenclature douanière /
Customs Tariff number

10. Origine des marchandises /
Country of origin /

Livret identification especes exotiques

1

0.60

10.00

FRANCE

TOTAL

1

0.600

10.00

Frais de port : 18.75 EUR

Sans valeur commerciale / Valeur pour la Douane uniquement

No commercial value / Value for customs purposes only

Lieu et date / place and date

Signature

							
		KMS	0				
		TAUX	0,502 €				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	9,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9,60 €

Bordereau d'expédition

**Port
Payé**

Date : 08/11/2023



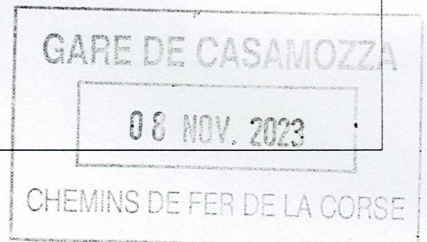
Numéro : 990775662

Expéditeur : BURON 20290 CASAMOZZA Gare Expéditrice : CASAMOZZA		Destinataire : AGOSTINI AIACCIU Gare Destinataire : AIACCIU	
Nature de la marchandise : COLIS 2 A 20 KG		Nombre de colis 1	Poids total : 10,00
Observations :			
Montant en chiffres : 9,60 €			
Montant en lettres : NEUF EURO ET SOIXANTE CENTS			
Taxes dues au départ		A régler à l'arrivée	
	H.T.	TVA	NET
Taxes de transport :	8,00	1,60	9,60
Taxes contre rembt. :	0,00	0,00	0,00
Total :	8,00	1,60	9,60
Mode de règlement : CARTE BANCAIRE		Montant contre remboursement : 0,00 €	
Signature de l'expéditeur	Signature du destinataire		Timbre à date

MP/KZZ/20231108/16304897/2

CONDITIONS D'EXECUTION DU TRANSPORT

- Ce transport est soumis : aux art. 103 - 104 - 105 et 108 du Code de Commerce.
- En cas de perte, de vol ou d'avarie, l'indemnité payée par les CFC ne peut excéder 15 Euros par kilo sans pouvoir dépasser 50 Euros par envoi.



Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	40914858200011	APE 926C
N° URSAFF	20010000290691	

NOM :	BURON	Prénom :	daniel
--------------	-------	-----------------	--------

Marque Voiture: Renault Kangoo
--

CV Fiscaux:	6
--------------------	----------

Année: 2022-2023

[illegible]

			KMS	50				
			TAUX	0,631 €				
SIGNATURE			TOTAL DES FRAIS	31,55 €	31,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



FACTURE N°FC230328

Courcouronnes, le 19/12/2023

235700
FFESSM - COMITE CORSE 24

FFESSM
Comité Régional Corse
Route de Calca
Chez Mr et Mme VRIJENS
20245 GALERIA

Commande effectuée par : Jo VRIJENS

Désignation				Qté	PU ht	Remise %	Total H.T
DÉPLIANTS FFESSM COMITÉ RÉGIONAL CORSE 2024 <u>STUDIO PAQ</u> Mise à jour de votre leaflet Contenu d'après vos sources Design original <u>FABRICATION</u> Impression quadri recto verso Format fini A5 Format ouvert A4 1 pli roulé Livraison 1 point Corse 3.500 ex Livraison 1 point Paris 1.500 ex supplémentaire Fabrication et livraisons				1,00	1100,000		1100,00
				1,00	1600,000		1600,00
Taxe	Base	Taux	Montant	Montant net HT € 2700,00			
TVA	2700,00	20,00	540,00	Montant TVA € 540,00			
				Montant net TTC € 3240,00			
				Net à payer € 3 240,00			

Garantie des structures : 1 an

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.
Retard de paiement : les sommes dues porteront intérêt au taux légal multiplié par trois à compter de la date d'échéance. Ainsi, à compter du 1er janvier 2013, tout professionnel en retard de paiement dans ses transactions commerciales devra, outre les pénalités de retard, payer une indemnité forfaitaire de 40€. [Art. D. 441-5. - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.]

Banque : CE FR EVRY
IBAN : FR76 1751 5900 0008 0148 0525 608
BIC : CEPAFRPP751

Banque : HSBC FR MASSY
IBAN : FR76 3005 6009 3009 3000 1017 632
BIC : CCFRFRPP

Échéance:
19/01/2024

Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	40914858200011	APE 926C
N° URSAFF	20010000290691	

NOM :	BURON	Prénom :	Daniel
--------------	-------	-----------------	--------

Marque Voiture: Renault Kangoo
--

CV Fiscaux:	6
--------------------	----------

Année: 2022-2023

[illegible]

		KMS	140				
		TAUX	0,631 €				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	88,34 €	88,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €